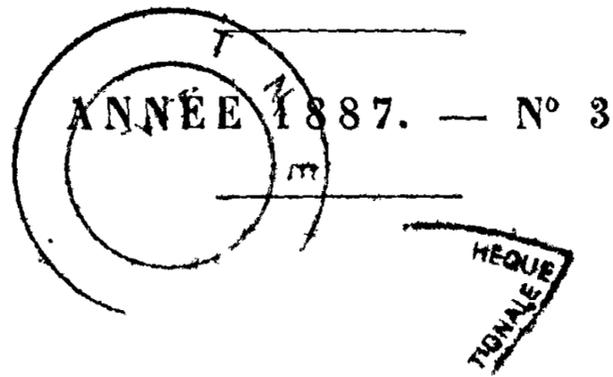


MINISTÈRE  
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

---

BULLETIN  
ARCHÉOLOGIQUE

DU  
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET SCIENTIFIQUES



PARIS  
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR  
28, RUE BONAPARTE, 28  
—  
MDCCCLXXXVII

14

1883 (X, 145): Pièces relatives aux cloches de Saint-Germain-des-Prés en 1771.

1883 (X, 154) Description de l'écrin où l'on renfermait le grand sceau de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, en date du 26 février 1396.

13° Dans le cours des années 1883, 1884 et 1885, il présenta à la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques un certain nombre de rapports sur les communications adressées par les correspondants du Ministère ; la plupart de ces communications ont rapport à la sigillographie, comme on peut le constater en se reportant au *Bulletin archéologique* de 1883, p. 68, 69-73, 84, 85, 141, 194 ; de 1884, p. 15, 57-59, 119, 273, 274, 453, 465 et 466 ; de 1885, p. 218, 228, 256, 479, 526, 527 ; enfin de 1886, p. 2 et 3, 78-98.

J.-J. GUIFFREY,  
Membre du Comité.

### INSCRIPTION

A LA MÉMOIRE DE MARIE PERRIN, FEMME D'ISAAC ARNAULD (1610)  
CONSERVÉE AU CHATEAU DE CORBEVILLE.

Communication de M. J.-J. Guiffrey, membre du Comité.

Dans l'édition des *Historiettes* de Tallemant des Réaux, publiée par les soins de M. Paulin Paris<sup>(1)</sup>, on lit, à la suite d'un chapitre consacré à la famille des Arnauld, la note suivante : « Il avait épousé Marie Perrin, qu'il perdit en 1610 et à laquelle il consacra une épitaphe fort touchante. » Cette note prouve que M. Paris connaissait le texte de l'inscription gravée en mémoire de la femme d'Isaac Arnauld ; peut-être l'avait-il trouvée bien longue pour la reproduire au bas d'une page. Elle n'a pas moins, en effet, de quarante-deux lignes. Ce n'est pas d'ailleurs, à proprement parler, une épitaphe, comme l'a dit M. Paris, car la pierre, ses dimensions et son caractère le prouvent, ne saurait avoir été destinée à recouvrir la tombe de l'épouse regrettée ; nous y verrions plutôt une inscription commémorative, et cette nature de textes est assez rare pour que nous croyons devoir publier celui-ci, quand bien même il n'apporterait pas de précieux renseignements biographiques sur les personnages qui s'y trouvent mentionnés.

Que M. de Guilhermy n'ait pas compris cette inscription dans son recueil, cela s'explique naturellement. Elle lui est restée inconnue pour les mêmes raisons que la pierre votive représentant les enfants de Gilles Mallet, dont le *Bulletin archéologique du Comité* a publié une

<sup>(1)</sup> Paris, Techener, 1854, tome III, p. 118.

reproduction en photogravure. L'inscription commémorative du mariage d'Isaac Arnauld a été retrouvée à une époque récente dans la propriété particulière où elle avait été consacrée en 1610, dans le château de Corbeville, qui appartenait alors à une branche de la famille du célèbre janséniste. Longtemps retournée contre terre, la face qui a reçu le texte gravé a été ainsi préservée des mutilations et nous est parvenue intacte. On se rappelle que les usages vulgaires auxquels elle était employée ont également protégé la dalle où se voit l'effigie des enfants de Gilles Malet.

« Corbeville, dit M. Paris dans une autre note de l'ouvrage déjà cité<sup>(1)</sup>, maison dont Pierre Arnauld avait ajouté le nom au sien, est un endroit délicieux, situé près de Port-Royal, à cinq lieues de Paris et au-dessus d'Orsay. C'est aujourd'hui la propriété d'un homme riche, ancien membre de nos Assemblées législatives, M. Vavin. » Rien à ajouter à cette description, sinon que depuis que ces lignes ont été écrites, la propriété n'est pas sortie de la famille à laquelle elle appartenait en 1850, et c'est à elle que nous devons la communication gracieuse de l'inscription. Nous saisissons avec empressement l'occasion de lui adresser nos bien sincères remerciements.

Voici le texte de cette inscription. Nous conservons fidèlement la coupure des lignes.

EN L'AN DU SALUT DU MONDE MIL SIX CENT DIX, LE  
SEIZIEME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE, TRES SAGE ET TRES  
VERTUEUSE DAME MARIE PERRIN, AYANT VECU TRENTE QUATRE  
ANS, ASSISTÉE DE PLUSIEURS GRACES DIVINES, ARDEMMENT  
AIMÉE DE TOUS LES SIENS, CHERIE DE SES VOISINS, HONORÉE D'UN  
CHACUN, RENDIT SON AME ES MAINS DE DIEU, EXPIRA ENTRE  
LES BRAS DE MESSIRE ISAAC ARNAULD, CONSEILLER AUX CON-  
SEILZ D'ESTAT ET PRIVÉ DES ROIS HENRI LE GRAND ET  
LOUIS TREIZIEME, ET INTENDANT DES FINANCES DE FRANCE ET  
DE NAVARRE, SON MARI, LEQUEL COUVERT DE DEUIL ET DE  
LARMES POUR LA PERTE D'UNE SI CHERE FEMME, AVECQUES  
LAQUELLE IL A VESCU EN AMITIÉ PARFAITE ET NONPAREILLE  
PENDANT LES SEIZE ANNÉES DE LEUR COMPAGNIE, ET AVEC  
AUTANT DE DOUCEUR, DE CONTENTEMENT, DE BIENVEILLANCE  
ET D'AFFECTION CORDIALE ET RÉCIPROQUE QU'IL Y EN EUT  
JAMAIS EN MARIAGE DU MONDE, A DESIRÉ DE CONSERVER A

<sup>(1)</sup> Tome III, p. 95.

CINQ QUI RESTENT VIVANTS DE LEURS ENFANTS, ISAAC, CHARLES, MARIE, ANNE, ET MAGDELEINE ARNAULD, ET A LEURS DESCENDANTS, L'HEUREUSE MEMOIRE D'UNE DAME REMPLIE DE TANT DE PIETÉ, DE BONTÉ, DE PRUDENCE, DE FORCE D'ESPRIT ET DE JUGEMENT ADMIRABLE, ET POUR CETTE OCCASION A FAIT METTRE CET INSCRIPTION EN CETTE MAISON QU'ILS ONT AIMÉE ENSEMBLE, TANT POUR L'AVOIR FAIT BATIR ET DRESSER, QU'A CAUSE QUE LE PAVILLON QUI EST SUR LA COUR A ESTÉ EDIFIÉ PAR L'AYEULE DE DAMOISELLE MARIE DE LA ROCHERAYE, MERE DE LADITE DAME MARIE PERRIN, LAQUELLE ETANT DEMEURÉE VEUVE A L'AGE DE VINGT SIX ANS DE SON TRES CHER MARI BENOIST PERRIN, ESCUYER, CONSEILLER ET SECRETAIRE DU ROY, NE CHERCHA JAMAIS AUTRE CONSOLATION EN SON AFFLICTION QU'A SERVIR A DIEU ET A PORTER TOUTE SON AMITIÉ, SON SOING ET SA SOLLICITUDE EN L'EDUCATION DE SA FILLE UNIQUE AVEC LAQUELLE ELLE A VECU TRENTE QUATRE ANS EN BIENVEILLANCE MUTUELLE, EN AMITIÉ RECIPROQUE, EN ECHANGE CONTINUEL DE RESPECTS, DE DEVOIRS, DE BONS OFFICES ET D'AFFECTION SI CORDIALE QU'IL NE S'EN PEUT TROUVER DE PLUS LOUABLE EN AUCUNE PERSONNE DU MONDE.

DIEU VEUILLE BENIR LESDITS ISAAC, CHARLES, MARIE, ANNE ET MAGDELEINE ARNAULT ET ETENDRE SES SAINTES GRACES SUR LEUR POSTERITÉ.

MDCX

Le texte est gravé en belles capitales sur une pierre enfermée dans un cadre formé de moulures et d'ornements fort simples. Cette pierre était destinée, évidemment, à être appliquée contre le mur, dans un endroit apparent de l'habitation. La partie supérieure présente, sous une sorte d'arcade brisée, deux écussons accolés. On distingue encore un chevron dans chaque écusson. Or, les armoiries des Arnauld étaient d'azur au chevron accompagné en chef de deux palmes adossées, et, en pointe, d'une montagne, le tout d'or. Nous avons vainement cherché les armoiries de la femme, gravées dans le second écusson; l'état un peu fruste de la pierre ne permet pas de les distinguer bien nettement.

Isaac Arnauld, qui fit graver l'inscription en 1610, l'année même de la mort de sa femme, décédée le 16 octobre, était le fils d'Antoine Arnauld, sieur de La Mothe, mort en 1585, et le frère de Jean de La Mothe-Arnauld, de l'avocat Antoine Arnauld, le père de l'illustre janséniste de Port-Royal, de David Arnauld, contrôleur général des restes, de Benjamin Arnauld, de Claude Arnauld, trésorier général de France, mort en 1602, de Louis, aussi contrôleur général des restes, et enfin de Pierre, maître général des carabins de France, mort en 1624. Une partie de cette nombreuse famille était restée attachée à la religion protestante, tandis que l'autre s'était jetée dans les pratiques du catholicisme le plus mystique et le plus exalté. Notre Isaac Arnauld demeura fidèle à la religion de son père; de là, sans doute, la grande fortune à laquelle il parvint sous le règne de Henri IV et à laquelle aurait beaucoup contribué, suivant les historiens contemporains, la protection de Sully. D'ailleurs, les termes mêmes de l'inscription commémorative élevée par ses soins indiquent assez que nous sommes en présence d'un fervent huguenot.

La dernière édition de la *France protestante* <sup>(1)</sup>, publiée par M. H. Bordier, assure que le veuf inconsolable de 1610 se serait remarié quelques années plus tard et aurait épousé, avant le 20 août 1617, Élisabeth, fille de ce Pierre Mignonneau qui défendit la Rochelle en 1573, pour mourir le 14 octobre de la même année.

Ce second mariage ne laissait pas que de nous étonner en présence de la douleur profonde et sincère dont Isaac Arnauld avait voulu perpétuer le souvenir. Or, un de ses fils a porté le même prénom que lui et a aussi exercé les fonctions d'intendant des finances du vivant de son père, avant de devenir maître de camp des carabiniers. D'un autre côté, la preuve du second mariage d'Isaac Arnauld ne résulte que d'un acte de baptême du temple de Charenton, en date du 20 août 1617, acte qu'Élisabeth signe en qualité de femme d'Isaac Arnauld, intendant des finances. Jusqu'à preuve du contraire, il est permis de supposer qu'il s'agit, dans ce cas, non du père, mais du fils, dont la femme, d'ailleurs, n'est pas nommée par la *France protestante*. J'aurais peine à admettre, je l'avoue, que l'auteur de notre inscription eût contracté une nouvelle union, même après un délai de sept années.

Les trois filles nommées dans notre texte ont laissé une trace dans l'histoire. Anne Arnauld, sœur aînée d'Isaac, « d'une indomptable foi protestante, » épousa le marquis de Feuquières; Marie devint Madame de Pray; enfin la dernière, Madeleine, fut mariée à M. d'Heucourt, gentilhomme picard.

<sup>(1)</sup> 1877. Tome I, p. 359.

Quant au second fils, il mourut probablement jeune, car il n'a pas laissé de traces dans l'histoire.

La famille de Marie Perrin, l'épouse si tendrement chérie et si vivement regrettée, a échappé à toutes nos recherches. Le titre de conseiller et secrétaire du roi est trop banal pour nous mettre sur la piste de quelque découverte intéressante. D'ailleurs, l'intérêt de l'inscription n'est pas là, mais surtout dans les termes si touchants, pour me servir de l'expression de M. Paris, de cette affection conjugale qui veut transmettre à la postérité un monument durable de sa douleur et de ses regrets.

J.-J. GUIFFREY,  
Membre du Comité.

VISITE ET INVENTAIRE DU PRIEURÉ ET DE L'ÉGLISE DE PONT-EN-ROYANS EN 1406.

Rapport de M. Darcel sur une communication de M. l'abbé L. Fillet.

M. l'abbé L. Fillet, curé d'Alex (Drôme), auteur de l'*Histoire religieuse de Pont-en-Royans* (Isère), publiée dans le *Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, a trouvé dans les archives de la Drôme l'inventaire du prieuré dudit Pont-en-Royans, dressé en 1406, et a pensé avec raison qu'il serait intéressant à faire connaître. Cet inventaire, qui n'est pas considérable et qui ne contient pas de choses très remarquables, présente cet intérêt de nous donner l'état des biens meubles et immeubles, au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, d'un prieuré composé de vingt religieux seulement. Il énumère :

1<sup>o</sup> Les terres, vignes et prés.

2<sup>o</sup> Les revenus et redevances annuelles en blé, seigle et avoine, en volailles au nombre bizarre de 26 et 1/3; en noix et en châtaignes; en paille, en pisseaux pour les vignes, en vin, et enfin en argent; puis enfin les dîmes et les redevances dues par les curés des églises dépendant du prieuré, tant en argent qu'en denrées.

3<sup>o</sup> Le mobilier qui n'est pas riche, bien que, par inadvertance, le notaire commis à l'inventaire ait intercalé dans ce chapitre les produits en blé du four banal et celui de la pêche sur une certaine partie de la Bourne qui arrose le prieuré et sépare aujourd'hui les deux départements de la Drôme et de l'Isère.

4<sup>o</sup> Le mobilier ecclésiastique qui, avec les revenus et les redevances, forme la partie la plus importante de l'inventaire.